

Pétition

Les jeunes et la consommation d'alcool

2



Accepté par la Session des jeunes par 104 voix contre 51

Année: 2008
Thème: La remise de boissons alcoolisées
Destinataire:
Type d'entrée: Pétition

Contenu:

Nous demandons à la Confédération qu'elle interdise la remise de boissons alcoolisées par des tiers aux personnes qui ne sont pas autorisées à en acheter elles-mêmes. Une exception serait toutefois faite pour les détenteurs de l'autorité parentale.

Justification:

En raison du développement inquiétant de la consommation d'alcool parmi les jeunes, nous la Session fédérale des jeunes, initions une pétition afin que soit complétée la législation actuelle. Il s'agit d'entraver le commerce indirect. Par „commerce indirect“, nous entendons la remise d'alcool à des personnes qui ne sont pas autorisées à en acheter elles-mêmes.

Les raisons suivantes parlent pour une interdiction: Les personnes autorisées à acheter de l'alcool n'ont souvent pas conscience de leurs responsabilités, ce qui permet à ceux qui n'y sont pas autorisés de se procurer trop facilement de l'alcool. Avec ta voix aujourd'hui, tu protèges la jeunesse de demain.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé